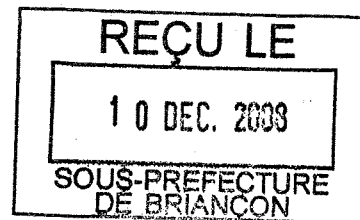




Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax. 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 novembre 2008

Le 28 novembre 2008 à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 novembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37  
Présents : 36 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-068  
35 à partir du vote de la délibération n° 2008-069  
Nombre de pouvoir : 1 à partir du vote de la délibération n° 2008-069  
Nombre de Votes : 36

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

### ETAIENT PRESENTS :

**Commune de Briançon :** M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – Mme Laurette ROMAN (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Adolorata CAPELLA (représentant Mme Catherine VALDENAIRE) – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François BELLET (représentant M. Jean-François PEGUY) – M. Massimo VARDANEGA (représentant Mlle Karine ESCALIER) – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

**Commune de Cervières :** M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

**Commune de La Grave :** M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains :** M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – M. Claude PLEINDOUX (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

**Commune de Montgenèvre :** M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

**Commune de Névalche :** M. Bernard LIGER (représentant M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC) – Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André :** M. Pierre LEROY.

**Commune de Saint Chaffrey :** M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

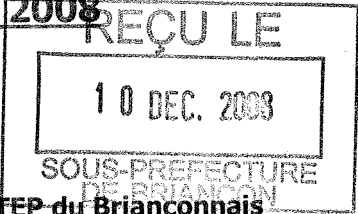
**Commune de Val des Prés :** M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène :** M. Xavier CRET jusqu'à la délibération n° 2008-069 – Mme Nicole MATHONNET.

**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

**AVAIT DONNE POUVOIR :** M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2008-069 à Mme Nicole MATHONNET.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.



Rapporteur : M. Henry RAOUX

**OBJET : ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
**Valorisation des énergies renouvelables**  
**Implantation de panneaux photovoltaïque en toiture de la STEP du Briançonnais**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Considérant** les objectifs du Grenelle de l'Environnement et le plan national pour le développement des énergies renouvelables présenté le 17 novembre 2008, avec notamment celui de doubler d'ici 2020 la part de ces énergies produites,

**Considérant** la nécessité et la volonté de la Communauté de Communes en tant que collectivité territoriale et établissement public de s'inscrire dès à présent dans cette démarche et faire preuve d'exemplarité au niveau du territoire Briançonnais,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais qui exerce entre autres compétences « la collecte, le transport et le traitement des eaux usées », et à ce titre, est propriétaire des ouvrages d'assainissement,

**Considérant** que la construction de la Station d'épuration du Briançonnais, bâtiment appartenant au domaine communautaire, apparaît comme un support parfaitement adapté à l'implantation « en intégration » en toiture de panneaux photovoltaïques,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 18 novembre 2008,

**Vu** le Code des Marchés Publics 2006,

**Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

**DÉLIBÈRE**

■ Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'implantation en intégration d'un générateur photovoltaïque sur la toiture orientée Sud de la Station d'épuration Pur'Alpes sur la base du descriptif détaillé du projet joint à la présente et suivant le plan de financement suivant :

	DEPENSES			RECETTES		
		Montant en Euros HT	Montant en Euros TTC	Organisme	%	Montant en Euros HT
<b>Implantation de panneaux photovoltaïques en toiture de la STEP du Briançonnais</b>	Générateur photovoltaïque (AMO comprise)	574.333,20	686.902,50	ADEME	30%	172.299,96
				C.R. PACA		
				Conseil Général HA	Plafonné à 20.000 €	20.000,00
				Autofinancement CCB		494.602,54
<b>TOTAL</b>	<b>574.333,20</b>	<b>686.902,50</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100%</b>	<b>686.902,50</b>	

REÇU LE

10 DEC. 2008

SOUS-PREFECTURE

- Décide de lancer sur cette base une consultation des entreprises pour la réalisation d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage suivant le montant inscrit dans le budget prévisionnel présenté ci-dessus.
- Décide au regard de leur expérience de s'adjoindre l'appui technique d'Energie Développement Services du Briançonnais (EDSB) en tant qu'opérateur local de distribution d'électricité et de les rétribuer en conséquence.
- Demande au Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement Durable de recueillir les avis nécessaires, de faire les demandes d'autorisation indispensables en matière d'Urbanisme, de signer tous les documents, actes administratifs, conventions ainsi que l'ensemble des pièces du marché nécessaires à la réalisation de l'opération.
- Décide de lancer par la suite une consultation des entreprises pour la fourniture et pose du générateur photovoltaïque et les équipements connexes indispensable (local technique, ...) ainsi que toutes missions inhérentes et nécessaires à la bonne réalisation du projet (SPS, CT, ...).
- Demande au Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement Durable d'effectuer les demandes de concours au plus fort taux, auprès de tout organisme national, régional ou départemental susceptible de financer ces travaux.
- Dit que l'ensemble des dépenses en ce qui concerne la Communauté de Communes sera inscrite au Budget Primitif 2009, du Budget Général Communauté de Communes du Briançonnais.

Pour extrait conforme

Le Président,

**Alain BAYROU.**



Date dépôt S.P. :     **- 8 DEC. 2008**

Date affichage :     **15 DEC. 2008**